

Etat de la colonie, besoins en hommes et en matériel
Le 29 novembre 1768 - Du Fort Dauphin, Modave à Dumas

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/5a/2, document n°12, à la suite d'un extrait du journal de Modave. Lettre de 13 pages, sans signature, où il est aisé d'identifier le comte de Modave

Copie d'une lettre écrite à M. Dumas du Fort Dauphin le 19 novembre 1768

J'ai reçu, Mon cher Général, les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 1^{er} et du 11 du mois de novembre. J'ai bien des grâces à vous rendre des promptes et favorables réponses que vous avez bien voulu donner à la plupart de mes demandes. Le secours que *l'Ambulante* m'a apporté n'est pas à la vérité suffisant pour fonder tout de suite une colonie considérable ; mais il me mettra du moins plus à mon aise et plus en situation de travailler à donner au Fort Dauphin meilleur air qu'il n'a jusqu'à présent. C'est un préalable dont je ne puis me dispenser et qui influera capitalement sur la suite de mes opérations.

Je fais tous mes efforts pour établir d'abord une bonne police et je veille le plus attentivement qu'il m'est possible sur les consommations. C'est un article essentiel dont je ne me départirai en aucun cas. Les réparations que je compte faire au fort consisteront pour cette année en quelques bâtiments comme magasins et logements. Les poudres sont en sûreté sous une bonne voûte et je suis à même d'en renfermer au moins 80 milliers. On travaille à élever l'enceinte du fort qui était ouvert le long de la mer. Je crois que nous serons en état de nous fournir de chaux. J'en ai déjà fait à diverses reprises plus de 50 barriques.

Le nombre d'habitants que *l'Ambulante* m'a apporté n'est pas assez considérable pour former *hic et nunc* un village. J'attendrai encore quelques mois pour qu'il soit augmenté, et les habitants arrivés travailleront jusqu'à cette époque aux ouvrages projetés dans le fort.

Vous me paraissez toujours en peine de voir l'établissement se commencer dans le sud à cause du voisinage des Anglais. Mais je vous prie de faire attention que ce voisinage est chimérique, puisque nous sommes éloignés de plus de 90 lieues de la baie St Augustin qu'ils fréquentent le plus régulièrement. Je conviens qu'à toute force on peut aller et venir de cette baie au Fort Dauphin, mais le voyage est long et difficile, parce qu'il faut traverser des pays incultes et abandonnés, coupés de fortes rivières et de grands étangs, et que les gens du pays correspondent même très rarement avec les Madécasses et les autres peuples qui bordent cette baie.

Si donc les Anglais veulent savoir ce que nous faisons à Madagascar, il faut qu'ils viennent au Fort Dauphin. Ils feraient la même chose en quelque partie de l'île que nous nous établissons. Il nous sera aisé de tromper ici leur curiosité, car nous n'y serons de longtemps dans une situation à exciter leur admiration ou leur jalousie. Comme le fort sera encore plusieurs années notre principal débouché vers la mer, les Anglais jugeront de la pièce par l'échantillon, et nous ferons dans l'intérieur des terres tout ce que nous y voudrions faire, sans qu'ils le sachent ou s'en inquiètent.

Si vous aviez vu l'étang d'Ambouve, vous changeriez absolument d'idées et de principes, et vous conviendriez qu'il est inutile de chercher ailleurs un lieu propre à l'établissement. Je ne crois pas qu'il soit possible d'en trouver un qui réunisse plus d'avantages. Je l'ai bien parcouru et bien examiné. Les gens du métier avouent que rien n'est plus praticable que d'y former un port. La langue de terre qui le sépare de la mer n'a pas plus de 4 à 5 pieds d'eau et la mer y marne de quatre autres pieds ; de sorte qu'en bordant les deux côtés du canal d'un batardeau formé de gros pieux enfoncés avec le mouton, on le creusera beaucoup plus par le seul jeu des eaux de la mer et du lac. Dans l'état où il est actuellement, les chaloupes, les canots et les pirogues y peuvent entrer, et ce que je propose d'y faire le mettra en état de recevoir des bâtiments plus considérables. La rivière de Fanshere qui s'y dégorge est navigable dans tout son cours. Elle reçoit à sept lieues au-dessus du lac, au village de Fenerife, une autre rivière qui vient des montagnes d'Alfissach et qui est aussi navigable pendant une partie de son

cours. Les terres qui bordent la gauche de l'étang nous appartiennent et nous aurons également celles que nous voudrions à la droite. Ainsi nous l'enfermerons dans nos possessions, et nous aurons 14 ou 15 lieues de pays où nous pourrions établir tous les genres de culture dont nous nous aviserons. Vous voyez que voilà bien des avantages réunis. Je doute que nous les eussions trouvés ailleurs. Mais le plus important de tous est la salubrité de l'air. Je souhaite de me tromper, mais je crains que vous ne vous repentiez d'avoir fait hiverner des Blancs à Foulepointe. Il me semble que la température de ce pays varie beaucoup et qu'un ou deux degrés de latitude font un changement qui mérite attention. Je juge par ce qui s'est passé ici. Les gens que j'envoyais à Mananzari n'ont pu gagner que les bords du Mananpani, et ils se sont arrêtés à Manatenghe. Ce poste n'est pas tout à fait à deux degrés d'éloignement du Fort Dauphin. Ils nous en ont rapporté des fièvres de la même espèce que celles de Foulepointe, mais infiniment moins dangereuses. Presque tous ceux qui en ont été atteints ont échappé à la réserve de ceux que d'autres accidents ont fait périr et qui n'ont pas voulu se laisser conduire. Mais d'un autre côté si elles sont moins aiguës, elles sont par cela même beaucoup plus longues. M. de La Marche par exemple n'en est pas encore débarrassé quoiqu'il soit à son 26^e jour.

Ainsi la conservation des hommes qui forme un article si important surtout dans la fondation d'une colonie nouvelle, nous prescrit la nécessité de nous établir dans le sud de préférence au nord. Ce qui s'est passé en Canada ne conclut rien pour ce qui peut se passer ici, et j'ose vous assurer, Mon cher Général, que les Anglais ont tant d'affaires d'un ordre supérieur aux Indes qu'ils ne se mettront guère en peine ni de moi, ni de mes projets.

J'étais bien assuré que vous approuveriez que je confondis l'objet de l'établissement dans celui de la traite. Il n'y avait pas moyen de les séparer. Vous n'en souffrirez point à l'Isle de France et nous nous en trouverons ici beaucoup mieux.

J'aurais fort désiré que vous eussiez pu m'envoyer 25 soldats de plus ; mais je sens très bien que votre situation ne vous l'a pas permis ; Je me recommande à vos bontés pour le mois de mai prochain et j'espère même que si vous pouvez en envoyer un plus grand nombre, vous ne me refuserez pas. Je m'en remets à vous sur cela comme sur toute autre chose avec une confiance pleine et entière.

Il a été impossible à M. de La Marche d'aller plus loin que Manatenghe, et il est revenu au Fort Dauphin avec tout son monde malade à la réserve de M. de La Richardie et d'un caporal de la légion qui ont péri sur les bords du Mananpani. Depuis son retour les fièvres nous ont tourmentés. Nous avons perdu sept personnes de plus comme vous en verrez le détail dans l'extrait de mon journal que je vous envoie, je ne répéterai rien ici sur cet article. Je vous dirai seulement que nous souffrons encore des suites de la maladie qui nous a été apportée : mais comme elle n'a plus rien de dangereux, je ne m'en mets plus en peine.

Je n'ai donc pas été à portée d'empêcher M. de La Marche de passer Mananzari. Ce qu'on vous marque de l'inquiétude des Noirs de Foulepointe et de leurs murmures sur l'établissement du Fort Dauphin est une histoire ridicule et controuvée. M. Glemet a tort de prendre et de chercher à donner des alarmes. J'ai moins de peine à lui pardonner certaines petites personnalités dont il a jugé à propos d'orner le mémoire qu'il vous a envoyé, parce qu'au fond je suis de son avis, et qu'effectivement il ne peut ni ne doit y avoir rien de commun et d'égal entre lui et moi. Je me flatte que vous aurez eu la bonté de lui témoigner que son style ne vous a pas plu. Je regarde actuellement la partie de Foulepointe comme une terre étrangère pour moi ainsi que vous me le marquez. Il s'écoulera bien du temps avant que les rameaux de l'établissement du sud s'étendent si avant dans le nord. Ainsi M. Glemet se presse un peu dans les mesures qu'il prend pour assurer son indépendance. Si dans la belle saison il est utile que je visite la côte et que je remonte jusque sa capitale, j'ose espérer, Mon cher Général, que vous lui enjoindrez de se conduire conformément à ce qu'il doit, et de mon côté vous pouvez être assuré que je n'innoverai et ne changerai rien aux mesures que vous aurez ordonnées. Je ne ferai que voir et examiner, et si vous me prescrivez quelque chose, je tâcherai de l'exécuter de mon mieux.

Je pense, ainsi que vous, que M. le Duc de Praslin sera content du début de l'établissement du Fort Dauphin. Je lui rends compte de tout ainsi que j'y suis obligé ; mais je suis bien éloigné de me

faire de fête¹, et je lui avoue tout naturellement que sans l'affection et les soins que vous avez mis à la chose, je n'aurai rien à lui annoncer et beaucoup moins encore à lui promettre. Je me vois grâce à vos bontés dans une situation plus favorable. Si le mois de mai m'amène des créoles de Bourbon et quelques gens oisifs de votre île, nos affaires s'avanceront rapidement.

Les Noirs de ce pays voient clairement que nous cherchons à nous établir au milieu d'eux d'une manière solide. Ils en témoignent plus de joie que d'étonnement. L'arrivée de ma femme et de ma famille leur fait surtout une grande impression. A ce propos je dois vous remercier des bontés que vous avez eues pour Madame de Modave ; je m'y attendais assurément ; mais je n'y ai pas été moins sensible.

Je vous envoie M. Pichard qui est un très bon sujet et qui vous rendra compte en détail de tout ce qui s'est passé ici. Il était du voyage de M. de La Marche ; et c'est de lui dont je me suis servi pour examiner l'étang d'Ambouve. Je l'ai particulièrement chargé de vous représenter le besoin indispensable que nous avons de quelques embarcations pour nos opérations actuelles et pour pourvoir à notre subsistance. Je vous supplie de m'accorder un brigantin et une gaulette [goélette] armés et équipés. Si vous pouvez y joindre aussi une bonne chaloupe, vous nous rendrez une puissance maritime. Cet article est d'une très grande importance pour nous. Le service du Roi en sera plus avancé. Je vous supplie, Mon cher Général, de faire ce nouvel effort. J'ai également remis à M. Pichard un petit état de demandes en supposant que l'arrivée de quelques vaisseaux de France vous aura rendu plus riches que vous n'étiez au départ de *l'Ambulante*.

Je compte que vous aurez la bonté de me renvoyer M. Pichard dans le courant du mois de janvier, et qu'il m'apportera de vos nouvelles et de celles de France. On en débite ici que je ne vous redis point, parce qu'elles viennent d'où vous êtes et que sans doute vous ne les ignorez pas. Je mande à M. Le Roux de s'adresser à vous et de recourir à vos bontés et à votre autorité lorsque le cas l'exigera. Je suis très assuré de votre affection et je vous prie de l'être de mon attachement. Je ne manquerai dans aucun cas aux sentiments qui me lient à vous. Je vous prie d'y compter. Je suis très impatient d'avoir de nouveaux avis de l'Isle de France. Ainsi quoique M. Pichard ne soit pas encore parti, je compte déjà les moments dans l'attente de son retour.

Vous n'aurez pas de peine à comprendre combien de petites embarcations nous sont nécessaires. Nous irons jusqu'aux Matatanes et nous ouvrirons de nouvelles voies de commerce. Quelques particuliers du nombre desquels est M. de La Marche me proposent de faire à leurs dépens un établissement privé sur les bords du Mananpani. La chose n'est pas sans avantages. Vous en verrez mon opinion dans l'extrait de mon journal. Je dois vous prier d'observer qu'il ne faut le considérer, je parle de mon journal, que comme le dépôt de mes pensées. Je m'exprime souvent d'une manière tranchante et décisive ; mais ce n'est pas ainsi que je veux me conduire, car je n'entreprendrai rien d'important sans savoir au préalable quelles sont vos intentions.

J'ai proposé à M. de Valgny de s'en retourner à l'Isle de France. Deux raisons le retiennent ici. La première ne vaut rien et la seconde n'est pas trop bonne. Il dit donc d'abord qu'il ne peut pas s'en retourner puisque vous ne l'avez pas rappelé, et ensuite qu'il craint de s'exposer à un coup de vent. Comme il n'est nullement à charge, je n'ai pas insisté. Il vous adresse un long mémoire dont il m'a remis un extrait. J'ai eu le plaisir de lui faire dire précisément le contraire de ce qu'il écrit. C'est un homme plein de zèle et de bonnes intentions, mais dont les idées n'ont ni tenue ni consistance. Ce que je dis ici n'est pas dans l'intention de lui nuire ; car je crois que vous en savez là-dessus autant qu'un autre ; mais seulement pour vous empêcher de donner à ses relations plus de crédit qu'elles n'en méritent.

Fijac l'aîné est mort des suites d'une hydropisie que ses courses et ses fatigues ont développée. Il ne vous a pas été utile dans l'objet que vous savez et je présume que vous ne vous attendiez pas au contraire. Cependant le pauvre bonhomme croyait avoir trouvé quelque chose, son frère vous apportera les pièces et vous en jugerez. Pour moi je vous avoue que je n'y connais pas grand-chose. J'ai vu la montagne où les Portugais ont autrefois travaillé. Elle est à 4 lieues d'ici et Flacourt la décrit si bien qu'il est impossible de s'y méprendre. Vous sentez bien qu'une pareille découverte ne peut

¹ *Se faire de fête*, pour dire, S'entremettre de quelque affaire, et vouloir s'y rendre nécessaire, sans y avoir été appelé. (Dic. de l'Académie française, 1789)

guère être l'effet du hasard. C'est au temps et à l'industrie à nous la procurer, et je suis d'avis qu'il ne faut pas multiplier de faibles recherches qui seraient toujours infructueuses. J'apprends que vous vous êtes déterminé à envoyer des piastres à Foulepointe. Il eut été à souhaiter qu'une nécessité supérieure à toute autre considération ne vous y eut pas contraint. Mais puisque vous en envoyez à Foulepointe, il faudra en envoyer au Fort Dauphin. Notre commerce à Madagascar reprendra son ancienne forme avec tous ses inconvénients. Je ne crois pas la chose impossible, mais c'est un objet sur lequel j'aurai l'honneur de vous communiquer mes vues une autre fois.

Je vous supplie, Mon cher Général, de me renvoyer M. Pichard le plus tôt que vous pourrez. Vous avez à l'Isle de France une personne qui commande des vaisseaux et qui viendrait volontiers à Madagascar, c'est M. Duponcel. Daignez lui confier la conduite des bâtiments que je vous demande. Sirandré que j'attends sur *l'Heure du Berger* et M. Pichard serviront sous ses ordres. Les bâtiments seront en sûreté dans cette rade où l'ouragan ne se fait jamais sentir. Enfin ils seront aussi bien ici qu'à l'Isle de France et sans comparaison plus utiles.

Je fais un grand fond sur ce que vous aurez la bonté d'écrire à M. le Duc de Praslin. Mais j'ose vous proposer de ne pas trop appuyer sur l'idée peu favorable que vous avez de la partie du sud. Je vois les choses de près. Je commence à connaître les gens et les affaires de ce pays. Souffrez que je prenne la liberté de vous dire que vos craintes dans le rapport politique et vos inquiétudes sur le local ne portent pas sur de bons fondements. Quand à ce dernier article, je suis persuadé que vous changerez d'opinion lorsque vous aurez lu l'extrait de mon journal. A l'égard du premier chef, daignez considérer, s'il vous plait, le peu d'apparence qu'il y a que les Anglais s'inquiètent sitôt de nos desseins quand ils ne verront pas faire en France ces grands préparatifs qui annoncent l'établissement d'une nouvelle colonie. Ce qu'ils verront au Fort Dauphin, lorsqu'ils voudront y venir ne sera guère propre à nourrir leurs alarmes. Je n'ai cessé de vous dire que nous devons abandonner les bords de la mer pour travailler en grand dans les terres. Mon plan renferme tous ces avantages. Si j'avais actuellement 1500 Blancs établis sur l'étang d'Ambouve, un vaisseau anglais mouillé dans la rade du Fort Dauphin ne saurait pas un mot de ce qui se passe au-delà de la péninsule. Il ne faut à cet égard qu'un peu de vigilance et d'attention. Ayez la bonté d'examiner avec soin les diverses choses éparses dans l'extrait ci-joint et vous verrez que nous pouvons espérer de cacher encore pendant longtemps nos desseins et même nos espérances.

Vous m'avez donné ici un homme que vous soupçonnez devoir m'être assez inutile. Je n'ai pas voulu le renvoyer à l'Isle de France où en effet il ne le serait guère moins. Il faut pourtant prendre un parti à son sujet. Je sais qu'il vous est recommandé par des personnes considérables qui en vérité vous ont fait un mauvais présent. Vous devinez bien que je veux parler de M. de Macnis. Il n'est au pied de la lettre bon à rien du tout, personne ne veut ni lui parler ni vivre avec lui. Jugez de sa situation ; mais comme il faut que cela finisse, mandez-moi ce qu'il faut que je fasse et vous serez obéi, avec plaisir s'il faut le renvoyer, sans répugnance s'il faut le garder.

Le Chevalier de Monvert désire de repasser à l'Isle de France pour rétablir sa santé, il se propose de revenir ici au mois de mai. Je n'ai pu me refuser à un arrangement qui lui convient, c'est au pied de la lettre un très bon sujet, un esprit doux et sage, et un caractère tel qu'il le faut dans ces commencements d'établissement. Je vous serai très obligé de lui témoigner que vous êtes content de la conduite qu'il a tenu à Madagascar, de laquelle en effet je ne puis trop me louer. Je serais très fâché s'il ne revenait pas. J'en écris en particulier à M. son frère.

Je vous supplie de ne pas oublier le Chevalier de Chapuis. Si vous trouvez jour à le placer dans la légion, je prendrai pour moi cette nouvelle preuve de bonté et d'affection, et j'en serai très reconnaissant. M. de La Marche n'est pas en état de parler ni d'entendre parler d'affaires. J'espère pourtant qu'il en sera quitte pour 26 ou 27 jours de fièvre continue avec des redoublements. Il aura l'honneur de vous écrire à une autre occasion.

J'écris à M. de Bruny, comme vous le pensez bien ; mais pour cette fois il n'aura pas 16 pages. Cependant je lui parlerai beaucoup de vous. Si vous lui écrivez de votre côté, souvenez-vous, s'il vous plait, de lui dire un petit mot à mon sujet.

J'adresse mes expéditions pour M. le Duc de Praslin à M. Du Buq auquel j'écris aussi en particulier. Vous comprenez bien, Mon cher Général, que je ne mande à l'un et à l'autre que les choses que je vous écris. Le compte des faits est bientôt rendu. Il faut nécessairement recourir aux futurs

contingents qui roulent presque tous sur vous, et je ne crains pas de leur assurer que les choses réussiront, puisqu'elles dépendent en grande partie de l'intérêt que vous y prenez et des soins que vous donnerez.

Je vous supplie de prendre quelque peine pour nous envoyer encore quelque renfort d'habitants et d'ouvriers. Vous avez certainement à l'Isle de France des gens qui sont inutiles et qui sont personnellement très embarrassés de leur subsistance. J'écris à ce sujet à un particulier du port qui, je crois, à l'honneur d'être connu de vous et que je vous supplie d'envoyer chercher pour lui parler sur cet objet. Il déterrera des ouvriers sans emploi, des cultivateurs sans fonds, des hommes enfin sans ressources qui peuvent être ici d'une grande utilité, et pour peu que vous l'autorisiez, je vous réponds qu'il me procurera une bonne recrue. Il se nomme Dupressoir, il ira vous parler de ma part.

Ne craignez pas de surcharger le magasin des traites en faisant passer au Fort Dauphin grand nombre de gens à sa charge. Il n'en coûtera guère au Roi que la subsistance. Cet objet est crucial, indépendamment du fruit qu'on en doit retirer. Nous aurons incessamment des riz dans cette partie. La viande n'y manque pas, comme vous savez, et l'excédent ne consiste qu'en une légère consommation d'eau de vie et d'autres effets de peu de valeur. J'appelle la consommation d'eau de vie légère, par rapport à la quantité que j'en accorde aux Blancs. Mais d'un autre côté c'est la denrée qui nous est la plus nécessaire et qui nous manquera le plus souvent : car je la regarde comme le souverain mobile des affaires de cette île, et je porte la chose au point de vous garantir que si vous ne me l'épargnez pas, je ferai sans aucune exception tout ce qu'il me plaira dans cette partie de l'île.

Je rends compte à M. Poivre de la situation où les choses sont ici. Je n'ai pas assez de temps pour lui envoyer une copie de l'extrait de mon journal, et je vous serai très obligé de lui communiquer celle que j'ai l'honneur de vous adresser. Je lui mande que vous le ferez. D'ici au mois de mai j'aurai des choses plus intéressantes à vous écrire. Aussitôt que je serai débarrassé des restes de cette maudite fièvre et que nos principaux ouvrages seront en train, je battrai et ferai battre le pays. J'ai fait quelques courses aux environs du fort et je connais très bien sept ou huit lieues de la partie de l'ouest et du sud. Je veux pousser plus loin mes recherches. Je regarde la partie du nord jusqu'à Manatenghe comme bien connue par les relations de M. de La Marche et même de M. de Valgny. Vous verrez mon opinion particulière à cet égard dans ce que j'en ai consigné dans mon journal. Je présume que ses [ces ?] vues auront votre approbation. Le courant de l'année où nous allons entrer verra fonder trois établissements dans cette partie de l'île de Madagascar. Il nous en faut encore trois autres pour embrasser la totalité de l'île. Cela fait six en tout. Prenez, s'il vous plaît, une carte, et daignez me suivre. 1°. Le Fort Dauphin. 2°. A trois lieues dans le sud, à l'embouchure de la rivière de Fanshere, le poste d'Ambouve. 3°. L'établissement particulier de Manatenghe. 4°. Un poste à établir dans le pays d'Alfissach. 5°. Un poste à occuper dans le pays des Matatanes. 6°. Un comptoir à fonder à Mananzari. Ces six établissements peuvent être aisément formés dans le courant de deux années : car celui de Manatenghe n'est qu'une concession particulière dont les succès intéressent à la vérité l'objet général, mais qui enfin regardent plus particulièrement ceux qui l'entreprendront à leurs frais. Le poste des Matatanes et celui de Mananzari ne doivent être dans mon plan que de simples loges de commerce, à peu près comme celles que nous avons dans certains endroits des Indes. Un magasin, un commis ou deux pour la traite, deux ou trois ouvriers, un interprète et 8 ou 10 soldats font tout le fond de ces sortes de comptoirs. Ils communiquent au Fort Dauphin par la voie de la mer, et il est aussi aisé de les soutenir que de les abandonner. Il reste donc trois établissements principaux. Celui du Fort Dauphin, celui d'Ambouve et celui d'Alfissach. Ils naîtront les uns des autres. Fort Dauphin engendrera Ambouve qui sera père d'Alfissach, et Alfissach aura sans doute une nombreuse postérité. C'est-à-dire qu'après les travaux préliminaires à faire au Fort Dauphin, nous travaillerons tout de suite à élever une peuplade sur les bords de l'étang d'Ambouve. Ces deux premiers pas faits, nous étudierons le pays, et les découvertes que nous auront faites nous guideront pour la troisième. De sorte que si, comme je le présume, le pays d'Alfissach remplit nos vues, nous y porterons notre troisième cellule.

Je propose le pays d'Alfissach par plusieurs raisons. 1°. Sa position géographique à peu près au centre de l'île, il domine par les montagnes d'Encalilan, la vallée d'Ambouve et le cours du Manapani. Il est à la naissance des rivières qui se jettent dans le canal de Mozambique. 2°. Cette contrée est une grande vallée ceinte de montagnes et on vante sa fertilité. La vigne s'y trouve en abondance. Les troupeaux y sont très communs et les habitants les viennent vendre dans cette partie de l'île. Ce que j'ai l'honneur de vous mander ici relativement au pays d'Alfissach n'est qu'un premier

aperçu, il y aura sans doute bien des choses à y ajouter ; mais je ne vois rien à rabattre. J'ai pris à ce sujet les informations les plus détaillées. La communication du Fort Dauphin à Alfissach est très ouverte. Les villages des deux contrées trafiquent mutuellement les uns avec les autres. Mainbou et son fils m'en ont fort entretenu. Ce pays est séparé de celui d'Anossi par une chaîne de hautes montagnes, mais si praticables que les bœufs en descendent par troupeaux. J'en ai vu le principal débouché. La rivière qui se jette à Fenerife dans celle de Fanshere en vient. La distance du Fort Dauphin au centre de la contrée d'Alfissach n'est que de 40 lieues, et par conséquent 37 d'Ambouve et 30 de Fenerife. Les possessions de Minbou, ou plutôt celles de son fils, puisqu'il est mort, s'étendent au-delà de la chaîne de montagne dont je viens de parler, et par conséquent elles sont limitrophes du pays d'Alfissach. Ainsi nous allons en quelque sorte de plain pied, du Fort Dauphin dans ce pays et nous passons toujours, ou sur nos terres, ou sur celles des chefs qui dépendent de nous.

Vous voyez d'un coup d'œil combien il est possible qu'une pareille position nous convienne ; mais je vous répète que ce n'est qu'une première idée ; qu'il est nécessaire de l'approfondir ; d'en vérifier les détails ; de s'en assurer pleinement ; et c'est ce que je ferai certainement avant le mois de mai. Vous en serez instruit comme de toute autre chose.

Telle est, Mon cher Général, la vue générale de mes projets. Vous sentez bien que dans tout ce qui n'est pas immédiatement sous mes yeux, il y a nécessairement un peu de vague et d'arbitraire. Mais je fixerai tout, Dieu aidant. Vous rendez certainement justice à cet égard à mes bonnes intentions, et je puis vous répondre de mes soins, de mon zèle et de ma bonne volonté. Je vous répète que je ne ferai rien sans votre aveu et que dans les choses où je pourrais n'être pas de votre avis, je vous représenterai mes raisons et je ferai après tout ce que vous voudrez. Je risque d'autant moins à suivre une pareille conduite, que j'y suis obligé et que je suis très assuré que vous me laisserez maître de mes opérations dans les cas où les connaissances locales que je puis acquérir vous paraîtront devoir balancer votre opinion particulière. Enfin je veux que vous soyez content de moi, de mes projets, et par-dessus tout de la manière dont je m'y prendrai pour les exécuter. Ce dernier article est une chose qui me tient le plus à cœur, parce qu'il s'accorde avec mes principes particuliers, avec le goût d'estime et d'affection qui m'attache à vous et par-dessus tout cela avec toutes les choses qui m'ont été spécialement recommandées par M. de Bruny. Vous voyez que je suis lié de manière à ne pas m'en dédire et je vous assure que je n'ai aucune envie de secouer le joug.

Je vous ai dit que je recommanderai spécialement à M. Le Roux de recourir à vous dans les choses qui me regarderaient personnellement. Je vous avais demandé de faveur et de préférence. J'apprends par Madame de Modave que vous n'avez pas été à portée, vu les circonstances, de me donner des marques de votre bienveillance. Je vais aujourd'hui recourir à vous pour un acte qui me paraît de justice rigoureuse, et je vous supplie de m'honorer à cet égard de votre assistance, si vous jugez que raison et justice le permettent.

Je ne puis vous détailler le fait, parce qu'il est d'une trop longue discussion, mais daignez envoyer chercher M. Le Roux pour vous en rendre compte. J'en écris à M. Poivre en sa qualité de président du Conseil supérieur. Il me semble que les intentions du Roi sur les affaires civiles de la colonie ayant été notifiées au Conseil par une lettre expresse de M. le Duc de Praslin, on devrait entrer dans les vues du gouvernement par rapport aux affaires des particuliers. Je crois de plus que me trouvant absent par ordre et pour le service du Roi, je devrais jouir de la protection de l'administration, et qu'à ce titre je serais dispensé d'entendre parler des tracasseries qu'on suscite par intervalles à ceux de mes amis qui ont bien voulu se charger de la conduite de mes affaires. Je n'ai garde de vouloir choquer les maximes de la justice distributive ; mais pourtant je crois être fondé à me plaindre des procédés et procédures auxquels on laisse un cours plus libre qu'il ne conviendrait contre un homme obligé par l'ordre spécial du Souverain de vivre éloigné du lieu où sont ses affaires particulières. Il y a plusieurs cas où la loi politique contraint la loi civile, surtout dans le rapport à de vaines formalités telles que celles qu'on se permet à l'Isle de France contre l'intention précise et déclarée du législateur.

Je crois qu'il est inutile que je vous donne la peine de lire la lettre que j'écris à ce sujet à M. Poivre. Mais je suis bien aise de ne pas vous laisser ignorer que je sens ce qu'il faut sentir. Je m'étais flatté en venant à Madagascar que l'emploi dont le Roi m'a honoré sous votre direction serait une sauvegarde inviolable. Je crois en effet que je ne me suis pas trompé pour le fond ; mais les choses de forme me déplaisent assez. Je suis de l'avis du docteur de la comédie qui s'échauffe sur la différence

qu'il y a entre forme et figure. Enfin, de quelque manière qu'on envisage cette figure ou cette forme, je demande qu'on me laisse tranquille et je réclame la protection de ceux qui représentent le Roi à l'Isle de France contre l'abus qu'on cherche à faire des lois judiciaires. Lequel abus ne tendrait pas à moins si on l'abandonnait à son cours naturel, qu'à ruiner les affaires d'un homme qui en conduit une intéressante pour l'Etat.

J'écris fortement sur ce ton à M. Poivre, et je me flatte, Mon cher Général, que vous ne trouviez pas mauvais ce que j'ose vous dire à ce sujet. Je suis persuadé que M. le Duc de Praslin n'approuverait pas les injustices réelles qui me seraient faites sous un prétexte de justice imaginaire. Vous croyez bien que je lui en toucherai un mot dans ma dépêche ; mais ce mot ne parlera que d'un mal que je crains, et non pas d'un mal dont je souffre. Vous pouvez prévoir ce qu'il en dira d'après ce que vous savez de ses intentions.

Je sens parfaitement que le mal qu'on cherche à me faire n'est ni si grand dans son état actuel, ni si funeste dans ses conséquences qu'on veut quelquefois me le persuader. Je cède à ce sujet beaucoup plus aux impressions d'autrui qu'à mes propres pensées. Quoiqu'il en soit, je vous demande très instamment de m'épargner non les alarmes que je prends, mais celles qu'on veut me donner. Ce que je vous propose est juste, nécessaire, indispensable, et c'est un de ces cas où le gouvernement arrête la rapidité de l'exécution des lois. Vous voyez d'un coup d'œil tout ce qu'on peut dire sur un pareil sujet considéré dans l'ordre politique. Si vous venez au fait particulier, vous trouverez que j'ai été la plus maladroite dupe du monde, et que l'homme qui m'a trompé, pour employer une expression honnête, et le même qui remue aujourd'hui cette énorme machine de chicane qui fait peur à ma femme et à mes enfants. J'avoue que je ne suis pas tout à fait si susceptible de ces paniques impressions, et que je vois tout ce que cet homme peut tenter d'un œil très indifférent ; mais je me dois prêter aux faiblesses des autres et par-dessus tout je vous dois la confiance avec laquelle j'ose vous écrire sur ce sujet.

Je suis, Mon cher Général, dans une très vive affliction au moment que je vous écris cette lettre. M. de La Marche, après m'avoir donné de justes espérances de rétablissement, est mort dimanche matin, 4 du courant², à deux heures et demi. Je ne le quittais guère et beaucoup moins dans ces tristes instants. Il a fini avec toute la tranquillité désirable dans un homme vraiment philosophe, sans avoir oublié les choses de décence. 29 jours de maladie, mêlés de beaucoup d'intervalles lucides lui ont laissé toute sa raison. Je suis accablé d'affliction, et je ne réparerai pas facilement une telle perte. N'oubliez pas, je vous en conjure, ce que vous lui avez promis pour son fils et pour ses concessions. Vous jugez bien que le sort de cette famille infortunée m'intéresse sensiblement, et je serai bien consolé lorsque vous aurez la bonté de me mander que vous aurez celle de vous en occuper. Je ne vous parle plus de mes sentiments pour vous, vous savez les termes de notre contrat et je m'y tiendrai toujours inviolablement.

J'ai l'honneur d'être etc.

* * *

² Il s'agit du dimanche 4 décembre.